



Accident voie publique voiture contre vélo

Par Akosh13

Bonjour,

Voici la situation :

Mon fils de 15 ans roulait à vélo en direction de son lycée, quand une voiture sans permis type Citroën AMI est arrivée derrière lui en klaxonnant. Dans un rond-point, les occupantes l'ont doublé et le pare-choc de leur voiture a percuté le genou de mon fils. Il est tombé légèrement, a pu noter leur plaque, mais a ressenti une vive douleur au genou gauche, coté choc.

Arrivé au lycée, il a constaté la présence de ce véhicule sur le parking, et a reconnu la passagère dans l'enceinte. Il marche depuis avec une attelle et des béquilles. Je précise qu'il est sportif de haut niveau et cela contrarie donc sa pratique sportive.

Les démarches effectuées :

- . Passage en radiographie,
- . Certificat médical avec ITT de 15 jours
- . Dépôt de plainte pour délit de fuite
- . IRM à venir
- . RDV avec un médecin de la police prévu
- . Déclaration à l'assurance maladie

Que peut-on faire de plus ? Quels sont les suites que nous pouvons attendre de cette affaire ?

Merci d'avance

Par chaber

bonjour

Avez-vous fait une déclaration à votre assureur pour un recours selon la loi Badinter qui prévoit une indemnisation de tous les préjudices de votre fils

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il y a l'assurance scolaire, mais aussi l'assurance liée à sa licence sportive.

Par Akosh13

Bonjour à vous 2,

Merci pour vos réponses.

Je vais en effet contacter l'assurance scolaire. EDIT : en fait, nous n'avons qu'une responsabilité civile. Il y a une autre assurance scolaire, avec le lycée ?

Sinon quand vous parlez de contacter mon assureur ? De qui s'agit-il ? On finit par avoir tellement d'assurances...

Sinon effectivement, il dispose d'une assurance dans son club sportif via sa licence à la fédération. Je dois donc également les contacter.

Par Nihilscio

Bonjour,

C'est un accident de la circulation. Il faut privilégier l'indemnisation par la conductrice de la voiture ou son assureur comme le dit Chaber.

Par Akosh13

Bonjour,

Comme elle ne s'est pas arrêtée, pour la police, c'est une plainte contre X. On n'a que la plaque, sans assurance de savoir qui conduisait. Même si on sait qu'ils sont dans le même collège.

Je ne sais pas jusqu'où la police peut enquêter dans ce cas de figure.

On doit les contacter nous directement (l'assurance de la conductrice, on a la photo de son contrat d'assurance) ?

Par yapasdequoi

Comment avez vous eu son contrat d'assurance ? La personne reconnaît l'accident ? Dans ce cas il faut remplir un constat amiable.

Par Akosh13

Mon fils a noté la plaque, mais il se trouve qu'on a retrouvé la voiture sur le parking de son lycée (ce sont des jeunes filles, elles doivent être au lycée également).

Mais il n'est capable de reconnaître que la passagère, pas la conductrice.

Par chaber

bonjour

Mais il n'est capable de reconnaître que la passagère, pas la conductrice.

Peu importe le conducteur c'est l'implication du véhicule dans l'accident

Sinon quand vous parlez de contacter mon assureur ? De qui s'agit-il ? On finit par avoir tellement d'assurances.

de votre assurance habitation paragraphe Responsabilité civile garanties

Comment avez vous eu son contrat d'assurance ? La personne reconnaît l'accident ? Dans ce cas il faut remplir un constat amiable.

Vous n'avez pas répondu. Si constat amiable l'indemnisation sera plus rapide

Par Akosh13

On a contacté notre assurance habitation qui ne prend pas en charge ce genre d'accident, et la responsabilité civile ne prend donc en charge que les incidents causés, et non subis.

On a pris en photo sa vignette d'assurance, car on a retrouvé sa voiture. Il sait qui est la passagère (ils sont dans le même lycée), mais habitant Marseille, on hésite à une confrontation directe (on ne sait jamais).

Par chaber

bonjour

certaines carte bancaires comportent une assurance protection juridique

Par Akosh13

Alors pas par ma carte bancaire, mais j'en avais souscrit une auprès de mon ancienne banque.
Je leur ai envoyé le dossier.
Je pense avoir fait toutes les démarches possibles maintenant.
Merci pour vos conseils.